Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212201800-20251204-041225_17-DE

Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Mairie de PLELAN-LE-PETIT
Tél. : 02.96.27.60.38
Email : mairie@plelanlepetit.fr

Délibération n°**041225-17**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 4 décembre 2025

Date de convocation et d'affichage :
27 novembre 2025
Date d'affichage du Procès-Verbal :
5 décembre 2025
Nombre de conseillers :
En exercice : **19** – Présents : **18** – Votants : **19**
Présents : Mmes et MM Didier MIRIEL, Philippe GELARD, Pascale GUILCHER, Yvon FAIRIER, Sandrine REHEL, Yvon THOMAS, Josiane HOUEE, Evelyne PHILIPPO, Joël GESRET, Marie-Jeanne LEFORGEOUX, Didier DELOURME, Yvonnick MENIER, Valérie LEON, Baptiste BOUGIS, Caroline LEVAVASSEUR, Benoit ROLLAND, Mélanie LAUTRIDOU, Mélanie PERCHE.
Absents excusés – Procurations : M. Stéphane CORDIER donne procuration à M. Didier MIRIEL.
Secrétaire de séance : M. Joël GESRET.
Mme Cécile GUILLOUET, Secrétaire Générale, assistait également à la séance.

OBJET : Syndicat de Caulnes La Hutte Quélaron – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2024

Vu *la réception dudit rapport du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Caulnes – La Hutte – Quélaron en date du 3 octobre 2025,*

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

En application de l'article L 2224-5 du Code général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit-être présenté à l'assemblée délibérante au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Monsieur Joël GESRET, Conseiller Municipal Délégué, présentera les grandes lignes du rapport et notamment le prix théorique du m3 d'eau qui est à 3,04 €.

Il est précisé au Conseil Municipal qu'au total, un abonné domestique consommant 120 m3 payera 365,36 € (sur la base du tarif du 1er janvier 2025 TTC, augmentation de 3,96 % par rapport à 2024).

OUÏ cet exposé et après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix POUR :

- **Adoptent** le rapport annuel 2024 du Syndicat Mixte de Caulnes-La Hutte-Quélaron, sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, rapport qui sera annexé à la délibération et consultable en mairie.

Acte certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission
En Sous-Préfecture de Dinan le **05/12/2025**
De son affichage en mairie le **05/12/2025**

Le Maire, **Didier MIRIEL**

Le secrétaire, **Joël GESRET**

Pour expédition conforme

Le Maire, **Didier MIRIEL**